

DELIBERATION : 2020-06-24

OBJET : Renouvellement de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) avec la Safer

L'an deux mil vingt et le quinze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel

Angles :

Annot :
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :
AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
GERIN JEAN François

Saint Benoît :
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :
CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye :
ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à Mme CHAILLAN Alix ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE GIRIEUD Magali ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme ONCINA Anabel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MARANGES Philippe ; M. MANGIPIA Ludovic ; M. COULLET Alain ; Mme ISNARD Madeleine.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Renouvellement de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) avec la Safer

Exposé

Une convention d'intervention foncière lie depuis 2018 la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon à la SAFER PACA. Elle permet à la communauté de communes, et à ses communes membres, de solliciter l'intervention de la SAFER PACA en vue de l'exercice de leurs droits de préemption agricole ou environnemental.

Les objectifs de cette Convention d'Intervention Foncière vise à :

- Connaître le marché foncier immobilier du territoire et ses évolutions
- Disposer d'un outil de veille foncière
- Eviter les implantations non conformes à la réglementation dans les zones agricoles ou naturelles
- Contribuer au maintien et au développement de l'agriculture
- Eviter les dérapages en matière de prix pratiqués
- Protéger durablement l'environnement, les paysages et la ressource naturelle.

L'actuelle convention d'intervention foncière entre la CCAPV et la SAFER PACA arrive à échéance au 31 décembre 2020. Considérant les compétences exercées par la CCAPV et l'intérêt de cette convention tant pour les communes que pour l'intercommunalité, il est proposé aux élus de renouveler cette convention pour 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le coût annuel de cette convention au titre des services sollicités auprès de la SAFER PACA est fixé à 4 114 € HT pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Il convient en outre, sous réserve de l'adoption du principe de cette convention, de désigner deux référents élus au niveau de la CCAPV ainsi qu'un référent par commune, qui sera destinataire pour sa commune des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) des biens ayant, au moment de la vente, en tout ou partie, une vocation agricole potentielle ou réelle. Des référents administratifs devront également être désignés au niveau de la CCAPV ainsi que dans chaque commune.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le réengagement pour 3 ans d'une convention d'intervention foncière avec la SAFER PACA pour le compte de la communauté de communes et de ses communes membres

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16 DEC. 2020

ID : 004-200068625-20201215-2020_06_24-DE

- **DE DESIGNER** Michèle Bizot-Gastaldi, en qualité de Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, et André Pesce, en qualité de Vice-Président en charge de l'agriculture et la forêt, comme référents élus pour la CCAPV.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention d'intervention foncière avec la SAFER PACA ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 15 décembre 2020

Le Président,



Maurice LAUGIER